

>>> Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Quels diplômes ?

Diplômes délivrés par le Cnam dans les domaines de formation suivants :

Economie et gestion, Commerce, Ressources humaines, Ergonomie, Hygiène et sécurité, Informatique, Mécanique, Electronique, Electrotechnique, Biologie, Chimie, Génie civil, Instrumentation mesure, Automatismes industriels...

Comment entamer ma démarche ?

Vous constituez le Livret 1

- Vous envoyez un mail de demande d'information au conseiller VAE du Cnam Midi-Pyrénées.
- Vous recevez des informations d'ordre général sur les dispositifs de validation au Cnam et avez communication des dates de réunion d'information (obligatoire avant toute étude particulière).
- A l'issue de la réunion, si vous pensez qu'une demande de VAE sur un diplôme du Cnam est opportune, vous pourrez convenir d'un rendez-vous individuel avec le conseiller.
- Après étude de faisabilité, vous constituez le Livret 1 et un avis de conformité est donné.

Quelle aide pour décrire mon expérience ?

Vous constituez le livret 2

Pour la constitution du Livret 2, le Cnam joue un rôle de conseil, en fonction de vos besoins et selon les modes de relation définis entre vous et le Cnam : rencontres, mails, téléphone.

Le conseiller vous accompagne sur le plan méthodologique (explication de la démarche et des attentes du jury, explicitation de l'expérience professionnelle, conseils de présentation et rédactionnels, relecture des argumentaires).

Selon le diplôme visé et la date de dépôt du dossier, le conseiller VAE et/ou le Dava (Dispositif académique de validation des acquis) préparent à la soutenance orale devant le jury.

Cette phase, d'une durée indéterminée; peut varier de un à plusieurs mois, selon vos disponibilités et celles du conseiller.

A quel coût ?

Pour les demandeurs individuels, le tarif varie de 700 à 1 400 €.

Dans le cas d'une prise en charge par l'employeur ou l'Opca (Organisme paritaire collecteur pour le financement de la formation professionnelle), le tarif varie de 1 500 € à 2 150 €.

Les tarifs sont détaillés sur le site Web de l'Ipst-Cnam et vous seront envoyés par mail lors de la première demande d'information.

Comment est validée mon expérience ?

- L'évaluation se fait sur dossier.
- Vous participez à un entretien avec le jury, selon les cas.
- Le jury est national. Il se réunit trois fois par an à Paris.

Diplômes : le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification (certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP))

Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1)

Livret 2 : Livret de relevé d'acquis d'expérience (autres appellations : dossiers de validation, de candidature, de VAE, partie 2)

Pour aller plus loin ...

> Contacts

Ipst-Cnam

Contact VAE

Carine PINTO

05 62 25 52 36

carine.pinto@ipst-cnam.fr

> Sur le web

www.ipst-cnam.fr

- La VAE
- La validation des études supérieures (VES)
- La validation des acquis professionnels (VAP 85)
- Les étapes-clés de la démarche
- Le calendrier des réunions d'information
- Les contacts Cnam
- Foire aux questions (FAQ)
- Les tarifs et financements

<http://portail-formation.cnam.fr>

L'ensemble des diplômes proposés en VAE, au niveau national